

NOUVEAU PROGRAMME FINANCIER DE L'UE POUR LA GESTION DES PROBLEMES D'ASILE, DE MIGRATION ET DE FRONTIERES

On entend presque chaque jour que des migrants risquent leur vie pour atteindre par bateau l'Espagne, l'Italie, Malte et d'autres pays aux frontières extérieures de l'Union européenne. Le Royaume Uni cherche à attirer plus de travailleurs hautement qualifiés pour combler des lacunes et des pénuries en matière de compétences. La France doit faire face à un nombre croissant de mécontents parmi sa population d'immigrés. Chypre accueille des personnes déplacées qui fuient la guerre du Liban. Ce ne sont que quelques exemples des défis auxquels sont confrontés beaucoup d'Etats membres de l'UE. En novembre 2004, les ministres de l'UE ont marqué leur accord sur des objectifs politiques couvrant les cinq prochaines années en matière d'asile et d'immigration. Pour atteindre ces objectifs, un nouveau programme financier UE a été élaboré afin d'apporter le soutien nécessaire aux Etats membres.

En avril 2005 la Commission européenne a annoncé la création d'un nouveau programme financier concernant l'asile et la migration. Le nouveau **programme-cadre « solidarité et gestion des flux migratoires » pour la période 2007-2013¹** va remplacer la multitude de programmes et d'instruments financiers gérés par la Commission qui couvrent actuellement des actions en matière d'asile, de migration, de politiques relatives aux visas et de contrôle des frontières. En mai 2006, la Commission européenne a adopté des propositions pour ces instruments, qui révisaient entre autres les montants de référence.

Plusieurs des actions envisagées pour les demandeurs d'asile sont similaires à celles développées par les partenariats EQUAL sous le thème Demandeurs d'Asile. Le programme EQUAL prenant fin en 2007, le programme-cadre peut offrir des nouvelles possibilités de financement.

Le nouveau programme-cadre va contribuer à la réalisation des objectifs politiques fixés par le programme de La Haye de novembre 2004. Lors d'une conférence qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2005, Franco Frattini, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire chargé de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité a souligné qu'il fallait impérativement prendre des mesures pour relever les défis auxquels l'UE est actuellement confrontée en matière d'asile et de migration : *“Nous parlons de problèmes sérieux, nous devons donc parler de financements sérieux. La création d'un programme-cadre de Solidarité et de Gestion des Flux Migratoires pour la période 2007-2013 est d'une importance capitale. La Commission compte sur l'appui des Etats membres pour assurer à ce programme – et aux programmes de relations extérieures qui s'y rapportent – une enveloppe financière qui corresponde à l'ampleur des défis que nous relevons.”*

Le but du nouveau programme-cadre est d'apporter le soutien financier requis pour améliorer la gestion des flux migratoires vers l'Union européenne et favoriser une solidarité accrue entre les Etats membres. De plus, cela renforcera l'UE en tant qu'espace de liberté, sécurité et justice.

Ce nouveau programme-cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires est l'un des trois nouveaux programmes-cadres présentés par la Commission visant au renforcement de l'espace européen de Justice, Liberté et Sécurité². Le lancement de ces nouveaux programmes-cadres

¹ Pour davantage d'information, voir <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l14509.htm> & http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0123fr01.pdf

² Les deux autres nouveaux programmes-cadres relevant du domaine politique Justice, Liberté et Sécurité sont le programme-cadre « Sécurité et Protection des Libertés » et le programme-cadre « Droits Fondamentaux et Justice »

coïncide avec la nouvelle structure financière de la Commission pour 2007-2013 – un plan de dépenses pluriannuel qui assure le financement nécessaire à la réalisation des priorités politiques de l'Union européenne. *“Le plan d'investissement de la Commission dans l'avenir de l'Europe est achevé...”*, a expliqué le Président de la Commission José Manuel Barroso: *“Nos choix budgétaires ont été élaborés soigneusement dans le respect des priorités politiques fixées par les gouvernements européens pour notre Union composée de 25 États membres... l'Europe doit disposer de moyens à la hauteur de ses ambitions. Je crois que nous avons trouvé le bon équilibre.*

L'action au niveau européen est nécessaire pour relever les défis auxquels de nombreux Etats membres sont confrontés dans les domaines de l'asile et de l'immigration. Le nouveau programme-cadre « solidarité et gestion des flux migratoires » permettra de soutenir des actions au niveau national dans quatre domaines: contrôle et surveillance des frontières extérieures, retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'UE et des demandeurs d'asile déboutés, intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier et asile.

Chacun de ces quatre domaines est couvert par un Fonds spécifique relevant du programme-cadre :

Le **Fonds européen pour les Réfugiés** actuellement en cours, est prévu jusqu'en 2010. Afin d'harmoniser sa programmation avec celle des trois autres fonds qui constituent le nouveau programme-cadre, de nouvelles dispositions seront prises en janvier 2008 pour prolonger sa durée jusqu'en 2013. Le Fonds continuera à fournir un appui financier aux Etats membres afin qu'ils puissent améliorer les conditions d'accueil et les procédures de demande d'asile et promouvoir l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées par d'autres formes de protection. Les actions prévues au niveau national devraient permettre d'offrir l'assistance et les services indispensables aux demandeurs d'asile qui arrivent dans un Etat membre, et de favoriser l'intégration des personnes reconnues en tant que réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève relative au statut des Réfugiés et bénéficiant d'une protection subsidiaire. Ceci comprend l'hébergement ou services pour les demandeurs d'asile et réfugiés, la fourniture de soins médicaux et/ou psychologiques, l'assistance sociale, l'information et l'assistance dans les démarches administratives, l'appui juridique et linguistique et l'information et les services de conseils relatifs aux initiatives ou programme de retour volontaire. Afin de promouvoir leur intégration, le Fonds va aussi soutenir les actions mises en place par les Etats membres pour encourager la participation à la vie civile et culturelle ainsi que le contact et le dialogue avec la société d'accueil, développer des mesures axées sur l'éducation, la formation professionnelle et la reconnaissance des qualifications et des diplômes, de même que des actions visant à rendre ces personnes autonomes. Pour la période 2007 à 2013 il a été proposé un budget de 699 millions d'euros pour le Fonds européen pour les Réfugiés.

L'objectif du **Fonds pour les Frontières Extérieures** est d'améliorer l'efficacité des contrôles des frontières dans l'UE, faciliter et accélérer l'admission de certains voyageurs et accroître la performance en matière de délivrance des visas tout en réduisant l'immigration illégale. Les Etats membres pourront bénéficier du Fonds pour introduire ou perfectionner leur système de collecte de données, améliorer la coordination et les échanges d'informations entre différentes autorités nationales, assurer la formation des gardes-frontières, moderniser les systèmes informatiques et de sécurité et favoriser une gestion intégrée des activités organisées par les services consulaires. Ce sont seulement quelques exemples des actions qui seront mises en oeuvre grâce au Fonds pour les Frontières Extérieures. Un budget de 1,820 millions d'euros a été proposé pour ce Fonds.

Le **Fonds européen d'Intégration** va fournir aux Etats membres de l'UE les fonds nécessaires pour développer des procédures d'admission pour des ressortissants de pays tiers nouvellement arrivés et promouvoir leur intégration dans la société d'accueil, renforcer la capacité à élaborer, suivre et évaluer les politiques d'intégration et améliorer les échanges d'informations et de meilleures pratiques relatives à l'intégration entre les Etats membres. Comme exemples d'activités on peut citer: la préparation des ressortissants des pays tiers à leur intégration dans la société d'accueil grâce à des mesures préalables au départ, telles que l'organisation de séances d'information et de cours généraux, l'établissement de programmes destinés à familiariser les nouveaux arrivés avec la langue, l'histoire, les aspects socio-économiques et la vie culturelle de la société d'accueil, la mise en place de mesures destinées à rassembler et analyser des

informations relatives aux besoins des nouveaux venus et l'organisation de campagnes de sensibilisation. Il a été proposé un budget de 825 millions d'euros pour le Fonds d'Intégration.

L'objectif du **Fonds européen pour le Retour** est d'améliorer la gestion des retours des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier par les Etats membres, de renforcer la coopération entre les Etats membres et promouvoir des normes communes sur le retour. Ces objectifs seront atteints grâce à une série d'actions mises en place au niveau des Etats membres, telles que la diffusion d'informations relatives au retour volontaire, la simplification des procédures pour les retours forcés des migrants en séjour irrégulier, l'instauration de relations de travail opérationnelles entre les autorités des Etats membres d'une part et les autorités consulaires et services d'immigration des pays tiers d'autre part, l'élaboration de plans intégrés de retour conjoints et le renforcement des capacités des autorités administratives et judiciaires. Le budget proposé pour le Fonds pour le Retour est de 676 millions d'euros. Le Fonds ne sera mis en œuvre qu'en 2008.

Les propositions de la Commission pour les quatre Fonds qui constituent le programme-cadre « solidarité et gestion des flux migratoires » sont actuellement examinées par les ministres responsables des questions relatives à la justice et aux affaires intérieures lors des sessions du Conseil de la Justice et des Affaires intérieures qui se réunissent régulièrement à Bruxelles ou au Luxembourg et par le Parlement européen. Suite aux débats qui se sont tenus au Conseil et au Parlement européen, des amendements ont été apportés aux propositions relatives aux Fonds pour les Réfugiés, les Frontières extérieures et le Retour.

En mai 2006, la Commission a adopté des propositions amendées pour ces Fonds. La date prévue pour finaliser les négociations est octobre 2006.